



Modalités de participation à l'opération Poids lourd neuf MICHELIN

Clients Utilisateurs

Du 1er mai 2025 au 30 juin 2025

OPERATION « La route vous appartient. Profitez de notre nouvelle offre Poids Lourd »

Société organisatrice :

Manufacture Française des Pneumatiques Michelin

Société par actions simplifiée au capital de 504.000.004 euros

Place des Carmes-Déchaux 63000 Clermont-Ferrand

855 200 507 R.C.S. Clermont-Ferrand

Participants :

Offre promotionnelle avec obligation d'achat réservée uniquement aux professionnels clients utilisateurs (personnes morales) ayant acheté au minimum deux pneus Poids Lourd Neuf MICHELIN auprès d'un négociant spécialiste Poids-lourd résidant en France métropolitaine (Corse incluse), entre le 01/05/2025 et le 30/06/2025 inclus. Tout achat d'un (1) pneumatique à l'unité ne bénéficiera pas de cette offre.

Pneumatiques éligibles et montant y afférent :

Pour tous les pneumatiques **Poids Lourd neufs MICHELIN**, diamètre 17.5'' et/ou diamètre 19.5'' et/ou diamètre 22.5'' (toutes gammes) facturés par un point de vente appartenant à un négociant spécialiste Poids Lourd résidant en France métropolitaine (Corse incluse) entre le **1^{er} mai 2025 et le 30 juin 2025 Michelin vous rembourse jusqu'à 25€ HT⁽¹⁾ par pneumatique éligible⁽²⁾** :

Palier selon les diamètres éligibles :	Montant unitaire du remboursement par pneumatique :
17.5'' et 19.5'' (hors 445/45 R 19.5)	15 € HT (18 €ttc)
22.5'' (dont 445/45 R 19.5)	25 € HT (30€ttc)

⁽¹⁾ Les remboursements sont exprimés en HT mais ils sont réalisés en TTC. Lors du versement une note de crédit vous sera adressée afin de régulariser la transaction sur le plan comptable et d'assurer la transparence du remboursement qui vous est accordé, conformément aux exigences réglementaires. Ce document permettra de justifier le montant remboursé et d'assurer une conformité avec les obligations fiscales et comptables en vigueur.

⁽²⁾ Les pneumatiques rechapés ne sont pas éligibles sur l'opération promotionnelle.

Certaines références en 19.5'' seront remboursées sur le palier supérieur, voir liste ci-après :

CAI	DESIGNATIONS
283767	445/45R19.5 X LINE ENERGY T TL 160K VB MI
386822	445/45R19.5 X MULTI HL T TL 164J VG MI



Seront rémunérés uniquement les pneumatiques destinés à être montés sur les véhicules du client utilisateur. Michelin se réserve le droit d'effectuer un rapprochement entre les factures émises par le revendeur et les pneumatiques équipant les véhicules présents sur le parc. A titre d'exemple, le client utilisateur achète des pneumatiques des dimensions A et B. Seule la dimension A est présente sur le parc de véhicules. Les pneumatiques de dimension B ne seront pas rémunérés dans le cadre de l'opération commerciale.

Le remboursement se fera sous forme de virement bancaire sur le RIB de la société concernée, renseigné lors de la demande de participation sur le site <https://promo.pro.michelin.fr/>

À la suite de ce remboursement vous recevrez dans les semaines suivantes un justificatif de paiement intitulé « **note de crédit** » par email. Ce document permettra de justifier le montant remboursé et d'assurer une conformité avec les obligations fiscales et comptables en vigueur.

Offre non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles du Groupe Michelin (à l'exception de l'offre Optipay lors des campagnes frais offerts).

Période d'achat des pneumatiques et factures éligibles :

Factures éligibles : date de facture entre le 01/05/2025 et le 30/06/2025 inclus. Aucune facture en dehors de cette période ne sera acceptée.

La facture de pneumatiques Poids-lourd neufs MICHELIN doit émaner d'un point de vente appartenant à un négociant spécialiste Poids-lourd résidant en France métropolitaine (Corse incluse) – conditions détaillées ci-dessous.

Est considéré comme un négociant spécialiste Poids-lourd, le revendeur des pneumatiques Poids-lourd (critères cumulatifs) :

- qui exerce à titre habituel l'activité de distribution de pneumatiques neufs à des tiers et, à ce titre, est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ;
- dont le poids de la catégorie pneumatique (y compris les services associés) représente au moins 50% de son chiffre d'affaires annuel total (le cas échéant hors carburant) ;
- dont le poids des ventes des pneumatiques Poids-lourd, ainsi que des pièces et services liés à l'entretien des véhicules Poids Lourd, au client utilisateur final, représente au moins 50% de son chiffre d'affaires annuel total (hors carburant) ; et ;
- qui utilise des équipements adéquats de magasinage, de montage et d'entretien installés dans des locaux fixes auxquels le public a normalement accès, pour assurer les préconisations, la vente et les services relatifs à la vente de pneumatiques.

Les bons de commandes, proforma, devis ou bons de livraison ne sont pas acceptés. Pour être facturés, les pneumatiques doivent avoir été achetés et livrés sur la période.

Sont exclus de cette opération :

- les achats effectués auprès d'un pure-player (revendeur par Internet de pneumatiques n'ayant pas de point de vente physique) ;
- les achats effectués par les clients utilisateurs ayant conclu un contrat d'entretien et de maintenance de pneumatiques avec Michelin.



Période et Système de chargement des factures :

Période d'enregistrement des factures sur <https://promo.pro.michelin.fr/>: **entre le 01/05/2025 et le 15/08/2025 (minuit).**

Une demande de participation en ligne peut contenir **3 factures maximum*** (À télécharger dans l'ordre chronologique des dates d'achat). Vous pouvez effectuer plusieurs demandes de participations différentes pendant la durée de l'opération si nécessaire. Si une ou plusieurs facture(s) contient plusieurs pages, il est nécessaire de les télécharger dans l'ordre.

**Si vous avez plus de 3 factures à télécharger il est nécessaire de procéder à une nouvelle inscription. Le nombre d'inscription n'est pas limitée.*

Lors du téléchargement de votre(vos) facture(s), les consignes suivantes doivent être respectées et les coordonnées du point de vente du négociant spécialiste Poids-lourd doivent être clairement lisibles. Dans le cas contraire, la participation sera automatiquement considérée comme « non conforme » et refusée : **Prendre soin d'entourer ou surligner les éléments suivants en vous assurant qu'ils soient bien lisibles : date(s) d'achat, numéro(s) de facture, libellé(s) du(des) pneumatique(s) et quantité(s) achetée(s).**

Toute demande de remboursement par courrier ou par e-mail sera considérée non conforme.

Toute demande incomplète ou toute facture illisible, non identifiable, floue ou falsifiée sera considérée comme « non conforme » et refusée.

Pour obtenir votre remboursement :

1. Achetez entre le 01/05/2025 et le 30/06/2025, au minimum deux (2) pneumatiques Poids Lourd neuf Michelin de diamètre égal à 17.5 et/ou 19.5 et/ou 22.5 pouces (toutes gammes éligibles) auprès d'un point de vente appartenant à un négociant spécialiste Poids Lourd résidant en France métropolitaine (Corse incluse).
2. Rendez-vous sur le site <https://promo.pro.michelin.fr/> à partir du 01/05/2025 et au plus tard le 15/08/2025 à 23h59, puis renseignez dans l'ordre les informations concernant votre entreprise : n° de SIRET* ; Raison Sociale* ; nom*, prénom*, adresse postale complète* ; code-postal*, ville*, adresse e-mail*, IBAN*, BIC* et numéro de téléphone*.
3. Déclarer ensuite les informations relatives à vos achats : nombre de pneumatiques acheté(s) par diamètre* et par facture.

(Les champs marqué d'un astérisque sont obligatoires car ils sont nécessaires au traitement de la participation.)

Téléchargez vos ou votre facture(s) d'achat de pneumatiques Michelin poids lourd neufs en 17.5 et/ou 19.5 et/ou 22.5 émise(s) entre le 01/05/2025 et le 30/06/2025 par un point de vente appartenant à un négociant spécialiste Poids Lourd résidant en France métropolitaine (Corse incluse), **en ayant pris soin d'entourer les éléments suivants et en vous assurant qu'ils soient bien lisibles : date(s) d'achat, numéro(s) de facture, libellé(s) du(des) pneumatique(s) et quantité(s) achetée(s).** Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la ou les facture(s) d'achat des pneumatiques. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 15/09/2025 auprès de Qwamplify. Après cette date, veuillez vous adresser au service consommateurs contact@ple.michelin.eu



4. Recevez votre remboursement sous réserve de la conformité de votre dossier dans un délai de 6 à 8 semaines par virement bancaire à compter de la fin de la validation du dossier complet contenant une ou plusieurs factures.

Vous pourrez suivre l'avancement de votre(vos) dossier(s) d'inscription à tout moment sur le site <https://promo.pro.michelin.fr/>, cliquez ensuite sur l'opération promotionnelle et rendez-vous dans la rubrique « suivre ma participation » en renseignant :

- Votre **adresse email** utilisée lors de l'inscription
- Le **numéro unique de participation** rattachée à votre inscription se trouvant dans votre email de confirmation d'inscription.

Pour toute question relative à l'offre, vous pouvez nous contacter par téléphone au 0970 805 100 (appel non surtaxé depuis la France) du lundi au vendredi de 9h à 18h (renseigner le numéro d'opération **51810**) ou par email à l'adresse suivante : pro-gestionoperationmichelin@qwamplify.com.

Vérifications :

Le participant est informé que Michelin et son prestataire se réservent le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de vérifier la véracité des éléments de sa demande, notamment se mettre en relation avec le revendeur dont le nom figure sur la facture afin de vérifier la réalité de l'achat. En cas de doute raisonnable sur la véracité des éléments de participation, Michelin et son prestataire se réservent le droit de suspendre le paiement le temps d'effectuer toutes les vérifications nécessaires. Si la fraude est avérée, Michelin se réserve le droit de faire valoir ses droits par voie judiciaire et de refuser la participation du client aux prochaines opérations commerciales. De plus, si une fraude a été avérée lors d'une précédente opération, Michelin se réserve le droit de refuser la participation du client utilisateur à la présente opération.

Données à caractère personnel :

La Direction commerciale de la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFPM), en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion de l'opération promotionnelle. Les données traitées dans l'intérêt légitime de Michelin sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin et le cas échéant de ses sous-traitants. Les données ne sont pas transférées hors UE et sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle ou tant que vous n'avez pas retiré votre consentement. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et ses éventuelles mises à jour ainsi qu'avec les textes adoptés au sein de l'Union européenne, vous bénéficiez, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'opposition, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après votre mort. La Direction commerciale de la MFPM, Service Marketing, 23 place des Carnes Dechaux 63000 CLERMONT-FERRAND votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Vous avez également la possibilité d'écrire un courriel au service en charge de la protection des données personnelles à : privacy.fr@michelin.com. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse internet <https://www.cnil.fr>.

Les informations, nécessaires au traitement de votre demande de participation, sont à la seule destination de la société Michelin et des prestataires agissant pour le compte de celle-ci dans le cadre de l'opération. En renseignant vos données personnelles vous affirmez avoir pris connaissance de notre [politique de confidentialité](#).



Divers :

Cette offre se limite à un virement bancaire. Toute autre forme de remboursement ou compensation est exclue.

Pour bénéficier de l'offre, les participants doivent avoir un accès à internet. Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Michelin se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler l'opération. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

LES PRESENTES MODALITES SONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS. LA PARTICIPATION A CETTE OPERATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION PLEINE ET ENTIERE DES PRESENTES MODALITES.
